



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 7 août 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire : Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
Thomas Lavalée
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Absence : David Hogan

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Brent Montgomery.

Également présents :
Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Directeur du Service des travaux
publics : Alec Montpas
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Inspectrice en environnement : Karine Dumouchel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats
 - 6.2. Résolution d'intention – plan d'urbanisme révisé
 - 6.3. Résolution de contrôle intérimaire
- 7. Administration**
 - 7.1. Résolution pour déterminer les responsables d'activités budgétaires dans l'application du règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

8. Finances

- 8.1. Comptes fournisseurs pour juillet 2023
- 8.2. Demande d'aide financière – Association pour la sauvegarde du Lac Jacques
- 8.3. Demande de l'Association des propriétaires du Sommet Bleu pour une avance de fonds pour réparer la route à la suite des fortes pluies du 13 juillet 2023

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2023
- 9.2. Octroi du contrat pour l'acquisition d'une boîte de camion sur mesure pour le nouveau véhicule 1230
- 9.3. Autorisation pour la signature d'une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour juillet 2023
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 6 331 764
- 11.4. PIIA espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus – lot 5 600 178

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-08-23

3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 3 juillet 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le Maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-08-23

6.1 Adoption du règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance du 3 juillet 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante :

- Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre. Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisées après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.
- Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le Directeur général et greffier-trésorier de même que tout autre officier municipal autorisé doivent suivre.
- Le présent règlement établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser et de passer des contrats

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats.

04-08-23

6.2 Résolution d'intention – plan d'urbanisme révisé

ATTENDU l'exercice de planification entrepris par la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil entend prochainement adopter un projet de règlement révisant son plan d'urbanisme et des règlements remplaçant ses différents règlements d'urbanisme aux fins, d'une part, d'actualiser le contenu de la réglementation actuelle et, d'autre part, d'assurer la concordance de cette réglementation au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Jacques-Cartier, tel que modifié.

ATTENDU le 2^e alinéa de l'article 111 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil exprime son intention d'adopter prochainement un Projet de règlement révisant son plan d'urbanisme.

6.3 Résolution de contrôle intérimaire

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

7. ADMINISTRATION

05-08-23

7.1 Résolution pour déterminer les responsables d'activités budgétaires dans l'application du règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

ATTENDU QUE le règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats a été adopté;

ATTENDE QUE la désignation des responsables d'activités budgétaires pour l'application dudit règlement doit être faite par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer les personnes suivantes pour l'application du règlement no 255 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats :

Directeur général et greffier-trésorier : Heidi Lafrance

Directeur du Service des travaux publics : Alec Montpas

Directeur du Service de sécurité incendie : Stephen McCarthy

Directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire : Pamala Hogan Laberge

Ainsi qu'à tous les successeurs des employés nommés ci-haut ou leurs remplaçants.

8. FINANCES

06-08-23

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de juillet 2023

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juillet 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2023 totalisant la somme de 308 314,76 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

07-08-23

8.2 Demande d'aide financière – Association pour la sauvegarde du Lac Jacques

ATTENDU QUE l'Association pour la sauvegarde du Lac Jacques demande à la Municipalité une aide financière pour tenir un rassemblement des propriétaires riverains et organiser un rallye;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un montant de 150 \$ à l'Association pour la sauvegarde du Lac Jacques pour la tenue de leur activité.

8.3. Demande de l'Association des propriétaires du Sommet Bleu pour une avance de fonds pour réparer la route à la suite des fortes pluies du 13 juillet 2023

Cette demande sera étudiée ultérieurement lorsque l'Association des propriétaires du Sommet Bleu sera plus précise sur la demande.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2023

Un total de 18 appels a été reçu pendant le mois de juillet 2023 :

6	Médical
1	Accident
3	Alarme incendie
4	Fausse alarme
3	Divers
1	Travaux publics – urgence

08-08-23

9.2 Octroi du contrat pour l'acquisition d'une boîte de camion sur mesure pour le nouveau véhicule 1230

ATTENDU QUE le véhicule 1230 utilisé pour répondre aux appels d'urgences médicales et effectuer les visites de prévention sera remplacé pour répondre aux nouveaux besoins de Service de sécurité incendie, notamment le service de sauvetage hors du réseau routier et le service de sauvetage nautique;

ATTENDU QU'une camionnette Chevrolet Silverado 2024 est en commande pour remplacer ce véhicule (résolution 090723) et que la Municipalité doit faire l'acquisition d'une boîte sur mesure pour ce véhicule;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE des demandes de prix auprès de quatre (4) fournisseurs ont été faites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'une boîte sur mesure de la compagnie Iconic Éléments inc. au montant de 22 450,00 \$ excluant les taxes et les frais de livraison.

09-08-23

9.3 Autorisation pour la signature d'une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire

du Matériel d’urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

ATTENDU QU’en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l’article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n’est pas soumise aux règles d’appel d’offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Lafrance, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du directeur du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

10.2 Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU QUE les élus désirent faire l’acquisition et l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE ce projet ne fait pas partie des projets prévus en 2023 mais que des sommes sont disponibles pour le réaliser;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de trois (3) fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE faire l’acquisition et l’installation de 2 bornes doubles de recharge pour véhicules électriques de la compagnie MG2 Énergie au montant de 36 185,32 \$ excluant les taxes pour être installées au Centre communautaire et au 2230, boul. Valcartier (Centre Physik et Comité historique).

D’effectuer un virement budgétaire du poste de grand livre 23 09000 726 Autres immobilisations au poste 23 09000 711 Bornes électriques au montant de 40 000 \$.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2023

Un total de 22 permis a été délivré pour le mois de juillet 2023 :

1	Clôture
5	Bâtiment complémentaire
1	Construction résidentielle
1	Coupe forestière
1	Installation septique
5	Patio/galerie
7	Piscine
1	Puits

11.2 Rapport de l’Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n’a été traité ce mois-ci.

10-08-23

11.3 Dérogation mineure – lot 6 331 764

Ce sujet sera discuté à une séance ultérieure. Des informations additionnelles devront être fournies par les propriétaires.

11-08-23

11.4 PIIA espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus – lot 5 600 178

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement déposé et adopté lors de la séance du 3 avril 2023 concernant l'adoption d'un règlement relatif au PIIA pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimoniaux et immeubles contigus;

CONSIDÉRANT les effets qui sont conférés par la loi à l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE pour accommoder le propriétaire, il y a lieu de considérer, aux fins de l'émission du permis relatif au bâtiment à être érigé sur le lot 5 600 178, l'ensemble du cadre réglementaire applicable tant celui actuellement en vigueur que celui visé par l'avis de motion du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le plan de construction et d'installation septique est conforme à la réglementation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents nécessaires à l'analyse du P.I.I.A ont été déposés au même moment que la demande de permis;

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation a été réalisée sur le terrain pour confirmer la présence d'un cours d'eau intermittent;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contraintes à l'aménagement découlent de la présence d'un cours d'eau intermittent sur le lot 5 600 178;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie de la construction est similaire au bâtiment patrimonial voisin;

CONSIDÉRANT QUE les percées visuelles sur le bâtiment patrimonial sont conservées;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures sont de forme rectangulaire et majoritairement verticale;

CONSIDÉRANT QUE les fondations en façade sont peu apparentes;

CONSIDÉRANT QUE l'impact visuel des équipements mécanique et électrique sera minimisé;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux du bâtiment patrimonial voisin;

CONSIDÉRANT QU'un nombre maximal de trois couleurs est utilisé pour les façades extérieures du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du site n'altère pas la vocation du lieu;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du terrain restera boisé et les surfaces minérales seront réduites au strict minimum;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction respecte en grande majorité tous les critères d'analyse du P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction ne sera pas visible du chemin Mountain View;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de construction pour le lot 5 600 178 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, selon la recommandation du CCU.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 21 juin 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 23 août 2023 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 50.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.